



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bureau de la coopération suisse au Burkina Faso

PROGRAMME PISTES RURALES – DESENCLAVEDMENT A L'EST PHASE 4

RAPPORT FINAL



Roger NAMA

Avril 2013

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I PRESENTATION DU PROGRAMME ET ANALYSE DE SES PERFORMANCES.....	6
1.1 Présentation du programme.....	6
1.1.1 Objectifs du programme	6
1.1.2 Engagement des parties prenantes et modalités de mise en œuvre du programme	7
1.1.3 Principes directeurs de mise en œuvre	8
1.1.4 Modalités d'exécution.....	9
1.1.5 Suivi et évaluation du programme	10
1.2 Performances du programme phase 4 en 2012	10
II ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES ET DES DEFIS.....	13
2.1 Analyse des forces et faiblesses.....	13
2.1.1 Le programme PrEst	13
2.1.2 Les collectivités territoriales (Communes et Région)	15
2.1.3 Le secteur privé (PME, BET et GIE)	15
2.1.4 Les services techniques de l'Etat (DGDR, DRID)	16
2.2 Les défis et opportunités pour le reste de la phase (juillet 2013 – juin 2015)	16
III ANALYSE SELON LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA REVUE	17
3.1 Analyse du niveau actuel de transfert des connaissances aux partenaires	17
3.2 Analyse du cadre institutionnel et législatif et ses limites quant à la dévolution des compétences en matière de réalisation et de gestion des infrastructures	20
3.3 Appréciation des capacités (techniques, ressources humaines et financières) des collectivités territoriales à assurer la réalisation et l'entretien des pistes rurales par la méthode haute intensité de main d'œuvre.....	22
3.4 Propositions de dispositifs/scénarii de mise en œuvre du programme pour les deux dernières années de la phase (juillet 2013 – juin 2015).	23
3.5 Eléments pour assurer la cohérence et la synergie entre le programme PrEst et les autres programmes financés par la DDC à l'Est (AGCT et ADELE)	28
IV ANALYSE AU REGARD DE L'OBJECTIF GLOBAL DE LA REVUE	29
4.1 Appropriation des connaissances du programme par les partenaires.....	29
4.1.1 Les collectivités territoriales.....	29
4.1.2 Le secteur privé	30
4.1.3 Les services techniques de l'Etat	30

4.2	Capacités des collectivités territoriales en matière de réalisation et d'entretien des pistes rurales dans la perspective d'une gestion autonome.....	30
V	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31
5.1	Conclusions	31
5.2	Recommandations	31

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADELE	Programme « Appui au Développement Local à l'Est »
AFD	Agence Française de Développement
AGCT	Programme « Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales »
ARD	Agence Régionale de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BM	Banque Mondiale
BUCO	Bureau de la Coopération suisse Ouagadougou
CCR	Cadre de Concertation Régional
CHF	Francs suisse
CT	Collectivité territoriale
CVD	Conseil Villageois de Développement
CVP	Comité Villageois de Pistes
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DDC	Direction du Développement et de la Coopération suisse
DGDR	Direction Générale de Désenclavement Rural
DPID	Direction Provinciale des Infrastructures et du Désenclavement
DREP	Direction Régionale de l'économie et de la Planification
DRID	Direction Régionale des Infrastructures et de Désenclavement
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EFP-TP	Ecole de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics
EPCD	Etablissement Public Communal pour le Développement
EPIC	Etablissement Public Intercommunal de Coopération
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FER-B	Fonds d'Entretien Routier du Burkina
GIE	Groupement d'Intérêt économique
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
2IE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
MATD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIDT	Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADDAB 2	Programme d'Appui au Développement Durable de l'Agriculture au Burkina phase 2
PCD	Plan Communal de Développement
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	Plan Régional de Développement
PrEst	Programme Pistes Rurales - Désenclavement de l'Est
PTF	Partenaire Technique et Financier
RECOPA	Réseau de Communication sur le Pastoralisme
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION

Le gouvernement du Burkina Faso, dans sa stratégie de développement, a retenu l'amélioration du transport en milieu rural comme un outil privilégié de développement socio-économique et de lutte contre la pauvreté.

Partant de ce choix, la DDC a décidé d'accompagner le gouvernement par la mise en œuvre d'un programme de pistes rurales dans trois provinces de la région de l'Est (Gnagna, Gourma et Tapoa). Pour ce faire et depuis 2002, il a mandaté l'ONG HELVETAS pour l'exécution du programme qui devrait impliquer les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les communautés de base et la société civile.

Le programme pistes rurales qui est à sa phase 4 (juillet 2011- 30 juin 2015) et d'un coût global de 5 000 000 CHF, y compris la contribution de l'Etat burkinabé d'environ 440 000 CHF, intervient depuis la phase 2 comme un programme d'appui à la décentralisation à travers l'outil « pistes rurales » en vue d'accompagner les collectivités territoriales à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif de mise en œuvre du programme a prévu qu'à partir de la troisième année de la phase (juillet 2013), les fonds soient transférés directement aux collectivités territoriales pour la réalisation en l'entretien des pistes. Aussi, une revue à mi-parcours devrait permettre à l'ensemble des partenaires du programme « ***d'apprécier le niveau de transfert des acquis et les capacités des collectivités territoriales à assumer ces responsabilités compte tenu du contexte de la décentralisation au Burkina Faso*** ».

La présente revue qui s'inscrit dans ce cadre vise, conformément aux TDR, les objectifs suivants :

Objectif général

L'objectif général de la revue est : « *d'apprécier le niveau d'appropriation des connaissances du programme par les partenaires (collectivités territoriales, secteur privé local, services techniques de l'Etat, etc.) et les capacités actuelles des collectivités territoriales en matière de réalisation et d'entretien des pistes rurales dans la perspective de l'évolution de leur rôle dans la mise en œuvre du programme et au-delà dans une gestion autonome* »

Objectifs spécifiques

Partant des questions clés, les objectifs spécifiques de la revue à mi-parcours sont les suivants :

1. « *Analyser le niveau actuel du transfert des connaissances du programme aux partenaires.*
2. *Analyser le cadre institutionnel et législatif et ses lacunes possibles quant à la dévolution des compétences en matière de réalisation et de gestion des infrastructures..*
3. *Apprécier les capacités (techniques, ressources humaines et financières) des collectivités territoriales à assurer la réalisation et l'entretien des pistes rurales par la méthode haute intensité de main d'œuvre.*
4. *Faire des propositions de dispositifs/scénarii de mise en œuvre du programme pour les deux dernières années de la phase (juillet 2013-juin 2015) en tenant compte des analyses ci-dessus.*
5. *Faciliter une réflexion sur la cohérence entre le programme PrEst et les autres programmes financés par la DDC intervenant entre autres à l'Ets tels que le programme « Appui au développement local à l'Est », et le programme « Appui à la gestion des collectivités territoriales ».*

La méthodologie utilisée pour réaliser les prestations est la suivante :

- Cadrage de la mission au cours d'une réunion au BUCO qui a regroupé, la directrice adjointe du BUCO ; des responsables de programme ; les responsables des structures mandataires ; des représentants du Ministère des infrastructures, du désenclavement et du transport ; la personne ressource (voir liste en annexe).
- Visite terrain dans la région de l'Est du 14 au 16 mars 2013 ;
- Entretiens à Ouagadougou ;
- Tenue de l'atelier d'échange entre les acteurs à Fada le 2 mars 2013 ;
- Poursuite des entretiens à Ouagadougou ;
- Dépouillement, traitement et rédaction du rapport provisoire ;
- Restitution du rapport provisoire au BUCO
- Insertion des amendements et dépôt du rapport définitif au BUCO.

Le présent rapport qui présente les conclusions de la revue à mi-parcours s'articule comme suit :

1. Présentation du programme et analyse de ses performances
2. Analyse des forces, faiblesses et défis
3. Analyse par rapport aux objectifs spécifiques de la revue
4. Analyse par rapport à l'objectif général
5. Conclusions et recommandations

I PRESENTATION DU PROGRAMME ET ANALYSE DE SES PERFORMANCES

1.1 Présentation du programme

1.1.1 Objectifs du programme

Le Programme pistes rurales – désenclavement à l'Est (PrEst) a pour finalité de :

« Contribuer à la mise en place dans la région de l'Est d'un réseau de pistes communales carrossables, gérée de façon durable par les collectivités territoriales et les communautés villageoises ».

La phase 4 du programme qui est en cours s'est vue assigner les objectifs suivants :

Objectif global

L'objectif global est : *« Les collectivités territoriales et les communautés sont responsables du développement des pistes rurales. Elles sont en mesure d'assurer le développement du réseau et de son entretien ».*

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

1. *« Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés maîtrisent la réalisation et l'entretien des pistes (réalisation de 100 km et entretien d'au moins 50 km de pistes) ;*
2. *Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés continuent à s'engager dans l'esprit de la décentralisation et de la gouvernance locale et construisent leurs relations dans le cadre de procédures transparentes ;*
3. *Les conditions de l'après-projet sont mises en application dès la deuxième année de la phase ;*

4. *L'expérience du programme est valorisée à l'échelle nationale à travers sa prise en compte dans les politiques sectorielles et par des réalisations dans d'autres régions ».*

Comme la phase précédente, la phase 4 vise à mettre en place un cadre et une capacité d'action pour un passage des interventions de désenclavement à l'Est à l'échelle et au niveau national, à travers d'autres acteurs intervenant dans le secteur, et à transférer les produits, services et connaissances du bureau d'appui au profit de ces acteurs.

Les modalités de mise en œuvre du programme phase 4 sont les suivantes :

1.1.2 Engagement des parties prenantes et modalités de mise en œuvre du programme

a. Engagements de la partie Burkinabè

La partie Burkinabè, (dont les structures chargées des actions couvertes durant la phase 4 selon l'accord sont : Le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, les services techniques déconcentrés de ces ministères, la Région de l'Est représentée par son conseil régional et les communes partenaires représentées par leurs conseils municipaux), s'engage à :

- i. Respecter l'approche retenue pour l'exécution du programme.
- ii. Renforcer la concertation entre les différents partenaires qui sont partie prenante au processus de développement local à l'Est, notamment dans le domaine du désenclavement.
- iii. Contribuer dans le contexte de la décentralisation, à la clarification des rôles et prérogatives des acteurs locaux face aux institutions étatiques dans la gestion et l'entretien des ouvrages de désenclavement et favoriser la mise en place des conditions cadre pour une responsabilisation des acteurs locaux autour de ces ouvrages.
- iv. Accompagner les différents acteurs (collectivités territoriales, secteur privé local partenaires techniques et financiers) et contribuer (appui technique et financier) au renforcement d'un mécanisme pérenne de financement de la réalisation et de l'entretien des pistes au niveau régional dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales.
- v. Animer la concertation au niveau national en vue de l'utilisation de l'expérience du programme dans d'autres régions du Burkina Faso.
- vi. Promouvoir l'intégration de la Méthode Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans le cursus de formation des écoles d'ingénierie technique.
- vii. Contribuer à la prise en charge de ses collaborateurs (représentant(e)s de l'Etat au niveau national et déconcentré) aux ateliers, cadres de concertation, comités de pilotage et visites de terrain.
- viii. Accepter que les représentants de la DDC puissent entreprendre des missions de suivi, leur apporter aide et protection et les appuyer dans l'accomplissement de leurs tâches.
- ix. Préparer en collaboration avec la DDC l'évaluation finale de la phase afin d'en tirer des enseignements pour alimenter les politiques sectorielles nationales. Prendre les dispositions juridiques et administratives qui seraient nécessaires à la réalisation du programme et/ou qui seraient susceptibles d'en faciliter l'exécution et de garantir le respect des principes et des modalités d'exécution visée aux articles 6 et 7 ci-après.
- x. Faciliter les échanges, l'information et la concertation entre d'une part la partie Burkinabè et la partie suisse et d'autre part entre les partenaires Burkinabè sur les réflexions notables liées au processus de décentralisation.
- xi. Respecter les accords qui interviendront entre les collectivités territoriales, les structures étatiques, d'autres partenaires et la DDC dans le cadre de la mise en œuvre du présent Accord et en faciliter la réalisation.
- xii. Favoriser la mise en place de conditions cadre du développement local et régional garantissant la viabilité et la pérennisation des activités réalisées.
- xiii. Assurer la coordination notamment le suivi/évaluation périodique de la mise en œuvre du programme au regard des objectifs nationaux.

- xiv. Exonérer de toutes taxes, TVA, impôts et droits de douane les équipements matériels et services, qui devront être acquis, fournis et financés par les fonds suisses, pour la réalisation du programme conformément aux textes en vigueur au Burkina Faso.
- xv. Exonérer de toutes taxes, impôts et droit de douanes le personnel expatrié mis à disposition par la partie suisse dans le cadre du programme conformément aux textes en vigueur au Burkina Faso.
- xvi. Apporter aide et protection aux personnels expatriés mis à disposition par la partie suisse dans le cadre du programme et les appuyer dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

b. Engagements de la partie Suisse

Pour le Gouvernement Suisse, La Direction du Développement et de la Coopération (DDC), représentée par le Bureau de la Coopération suisse au Burkina Faso (BUCO), s'engage à:

- i. Respecter l'approche retenue pour l'exécution du programme et les accords signés avec les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.
- ii. Mettre à disposition une contribution financière maximale de 5'000'000 CHF pour la phase allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2015.
- iii. Appuyer activement la concertation et les réflexions conceptuelles et méthodologiques relatives à la stratégie nationale en matière de pistes rurales.
- iv. Inscrire son appui dans le processus de décentralisation et de démocratisation en cours.
- v. Participer à la concertation entre partenaires en tant que observateur dans le comité de pilotage et à travers des réunions ad hoc chaque fois que de besoin.
- vi. Etablir un bilan de l'ensemble des activités et une analyse de l'évolution du programme à la fin de chaque année.
- vii. Appuyer la valorisation des acquis du programme au delà de la présente phase.
- viii. Appuyer la mobilisation des financements auprès d'autres partenaires techniques et financiers pour la réalisation et l'entretien des pistes rurales et le renforcement des capacités des acteurs.

1.1.3 Principes directeurs de mise en œuvre

- a. Les modalités de réalisation du présent programme s'inscrivent dans le respect des principes d'autonomie des collectivités territoriales définis par les textes en vigueur.
- b. Le présent programme s'inscrit dans une optique de développement local dans un contexte démocratique fondé sur le renforcement des capacités des acteurs locaux à travers leur participation au programme. Il privilégie les formes de partenariat et d'intervention qui mobilisent le plus largement les différents acteurs.
- c. Les questions relatives à l'entretien durable des pistes sont prises en compte dès le début des négociations avec les collectivités territoriales et les communautés.
- d. Les collectivités et communautés bénéficiaires s'engagent à contribuer à la réalisation des Infrastructures, à leur gestion et entretien durable.
- e. Les modalités d'exécution des travaux privilégient les techniques Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO).
- f. Le programme fait appel à des entreprises et artisan(e)s locaux/locales en priorité. Ce principe est soutenu par la mise en œuvre d'actions de formation et d'encadrement technique et organisationnel engagée lors des phases précédentes. Le programme encourage les

entreprises locales à se conformer aux dispositions en vigueur en matière d'agrément technique pour l'exécution des études et des travaux d'aménagement et d'entretien des pistes.

- g. Le programme articule ses appuis avec les autres programmes de la DDC dans la sous région.
- h. Les activités et opérations réalisées dans le cadre de ce programme sont déterminées dans le cadre d'un processus de planification concerté et interne à la collectivité territoriale, et sont approuvées par le conseil de collectivité (conseil municipal et conseil régional).
- i. Les opérations de construction d'infrastructures et équipements font l'objet d'études de faisabilité socio-économique et des études d'impact sur l'environnement. Ces études sont conduites en concertation avec les acteurs concernés.

1.1.4 Modalités d'exécution

Le programme se réalise sous forme d'appuis aux partenaires dont les modalités évolueront au cours de la présente phase.

En effet, durant les deux premières années :

- La mise en œuvre du programme durant les deux premières années est confiée à Helvetas Swiss Intercooperation (ci-après Helvetas).
- Le bureau composé de trois antennes mis en place par l'agence d'exécution au niveau de la région de l'Est assurera la gestion quotidienne des activités.
- L'examen et l'approbation des plans d'opération et bilans annuels, ainsi que leur suivi, feront l'objet de rencontres annuelles du comité de pilotage (Gouvernement burkinabé, société civile, communes, conseil régional de l'Est, autres régions, DDC comme observateur et autres partenaires engagés dans le désenclavement).
- La DDC effectuera des paiements semestriels sur le compte du programme, conformément aux budgets approuvés.
- Les comptes du programme seront audités chaque année par une fiduciaire indépendante, choisie de commun accord par les deux parties.

Durant les deux dernières années, c'est-à-dire à partir de la troisième année :

- Les fonds seront directement transférés aux collectivités territoriales. La DDC effectuera des paiements annuels sur le compte de ces collectivités selon un mécanisme à définir d'un commun accord.
- Elles mandateront les entreprises locales pour les travaux avec l'accompagnement de Helvetas.
- Le suivi, le contrôle et la validation de ces travaux seront assurés par une commission formée du conseil communal concerné, du conseil régional, de la Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement et de Helvetas.

- L'examen et l'approbation des plans d'opération et bilans annuels, ainsi que leur suivi, feront l'objet de rencontres annuelles du comité de pilotage (Gouvernement burkinabé, société civile, communes, conseil régional de l'Est, autres régions, Bureau de la Coopération suisse comme observateur et autres partenaires engagés dans le désenclavement).
- La DDC se réserve le droit de proposer en tout temps des réunions ad hoc avec une partie ou l'ensemble des membres du comité de pilotage durant la mise en œuvre du programme.

1.1.5 Suivi et évaluation du programme

Durant les deux premières années :

- L'agence d'exécution fournit les rapports de suivi semestriels et annuels à la DDC.
- La supervision globale du programme est assurée par les partenaires du programme dans le cadre du comité de pilotage et des réunions ad hoc.
- La revue à mi-parcours est préparée de façon conjointe entre les collectivités territoriales partenaires du programme, le Gouvernement burkinabé et la DDC. Le Buco et la partie étatique mandateront des consultant(e)s à cet effet.

Durant les deux dernières années, c'est-à-dire à partir de la troisième année :

- Les collectivités partenaires fourniront des rapports d'activités et financiers des contributions reçues directement du Buco.
- Helvetas fournira à cet effet des rapports d'activités et financiers liés au mandat d'accompagnement.
- La supervision globale du programme est assurée par les partenaires du programme dans le cadre du comité de pilotage et des réunions ad hoc.
- Une évaluation externe de fin de phase intégrant les effets sur les inégalités hommes femmes est planifiée par les collectivités territoriales partenaires du programme, le Gouvernement burkinabé et la DDC. Le Buco et la partie étatique mandateront des consultant(e)s à cet effet.

Après deux ans d'intervention, le programme phase 4 a réalisé les performances suivantes :

1.2 Performances du programme phase 4 en décembre 2012

La programmation de la phase 4 couvre la période juillet 2011 à juin 2015 au regard de la phase de démarrage inscrite dans l'accord bilatéral entre le gouvernement burkinabé et la Suisse qui date de juillet 2011. La programmation des activités pour l'année 2012 couvre la période de juillet 2011 à décembre 2012. Les résultats des réalisations en décembre 2012 se présentent comme ci-dessous. :

Objectifs spécifiques phase 4	Réalisations des activités en décembre 2012	%	Observations
1. Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés maîtrisent la réalisation et l'entretien des pistes (réalisation de 100 km dont 50 par les CT et entretien d'au moins 50% du réseau de pistes)	1. Produire et diffuser la cartographie de pistes rurales HIMO (projets et réalisation) par commune et région (5/9) 2. Appuyer l'intégration des plans directeurs des pistes dans les PCD des 14 communes (5/5) 3. Accompagner les Collectivités concernées pour la réalisation et l'entretien des pistes rurales (7,73 km/50) 4. Poursuivre les tests d'entretien dans les communes partenaires (0km/50)	55 100 15,46 -	(3) Un retard a été accusé dans la mise en œuvre des activités de construction de pistes rurales à cause du rythme lent des collectivités territoriales et l'incidence de la

Objectifs spécifiques phase 4	Réalisations des activités en décembre 2012	%	Observations
	5. Renforcer le transfert des acquis du programme aux acteurs locaux (collectivités territoriales, PME, GIE, BET, Services déconcentrés de l'Etat (1 session/2) 6. Former le personnel des collectivités territoriales et des services déconcentrés sur la méthode HIMO (1/2) 7. Développer la synergie d'action entre les programmes accompagnés par la DDC à l'Est pour satisfaire les besoins en désenclavement (2 rencontres/2) 8 Conduire un processus de capitalisation et de diffusion des connaissances et du savoir-faire de PrEst (0/1)	50 50 100 0	préparation des élections couplées de décembre 2012 sur la disponibilité des élus locaux. (5) La région n'a pas encore déposé son rapport sur les tests d'entretien (8) L'étude de capitalisation n'est pas faite Taux moyens de réalisation des activités est de 46,30
2. Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés continuent à s'engager dans l'esprit de la décentralisation et de la gouvernance locale et construisent leurs relations dans le cadre de procédures transparentes	1. Appuyer la réalisation de sessions de formation sur le genre, la citoyenneté et la gouvernance (3/8) 2. Créer les conditions d'une participation citoyenne des femmes et des hommes dans la gestion des infrastructures (3/14) 3. Renforcer la gestion transparente des marchés publics locaux (1/3) 4. Organiser des sessions de formation pour les conseillères, les techniciens et les populations des collectivités sur la prévention des catastrophes (0/3) 5. Accompagner la planification /réalisation /entretien des infrastructures locales et minimisant les risques climatiques (0/3)	37,5 21 33,33 0 0	Taux de réalisation des activités est faibles (taux moyen de réalisation est de 18%)
3. Les conditions de l'après projet sont mise en application dès la deuxième année de la phase	- Accompagner la mise en place des structures de gestion des pistes au niveau communal (0/14) - Former les structures communales et villageoises de gestion des pistes rurales (0/3) - Former les structures communales aux techniques de gestion budgétaire des collectivités territoriales (0/3) - Accompagner la création/formalisation de la nouvelle structure d'appui aux collectivités territoriales (0 étude/1)	0 0 0 0	Taux d'exécution globale est de 0%
4. L'expérience du programme est valorisée à l'échelle nationale à travers sa prise en compte dans les politiques sectorielles et par des réalisations dans d'autres régions	- Soutenir le développement des programmes de formation en génie civil –HIMO et leur enseignement dans les écoles d'ingénierie technique (2 rencontres/3) - Elaborer et valider des modules de formation en génie civil-HIMO (0/6) - Accompagner la mise en œuvre des modules de formation (0/6) - Développer le dialogue technique et politique au sein du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers en faveur de la méthode HIMO (0 atelier /1) - Mener le dialogue auprès des autres partenaires pour l'adoption de la méthode HIMO dans les programmes de	66,66 0 0 0 0	Taux global d'exécution est de 16,6%

Objectifs spécifiques phase 4	Réalisations des activités en décembre 2012	%	Observations
	désenclavement (0 table ronde /1) - Participation à l'atelier national sur la réplique de la méthode PrEst à d'autres régions du Burkina		

Les activités substantives de la phase 4 n'ont pas été réalisées dans la période allant de juillet à décembre 2011. On a plutôt enregistré des activités de lancement du programme, une étude technique sur 20 km de pistes (Tapoa, Koulpelgo), une concertation entre les 14 communes sur la mise en place des structures de gestion des pistes. L'année 2012 a connu une faible exécution des activités. Les performances se présentent comme ci-dessous.

- Le taux de réalisation des activités de l'objectif spécifique 1 est moyen (46,30%). La non disponibilité du rapport sur les tests d'entretien (à fournir par la région) ne permet pas de tirer des conclusions sur le succès de l'activité. Cette situation traduit des difficultés au niveau de la maîtrise d'ouvrage régionale. Le taux de réalisation des activités relatives au transfert des acquis est moyen (50%) ainsi que la formation du personnel des collectivités et des services déconcentrés à la méthode HIMO (50%). Seules les prévisions en matière de synergie d'action entre les programmes accompagnés par la DDC à l'Est sont entièrement réalisées (100%). Rien n'est fait au niveau de la capitalisation et la diffusion des connaissances. Ainsi, à mi-parcours, le taux d'exécution des activités de l'objectif spécifique 1 est donc en dessous de la moyenne. Si on considère les activités liées directement à l'objectif 1 lui-même (réalisation et entretien des pistes), le taux d'exécution des activités est de 7,73%, ce qui est très faible.
- Concernant l'objectif spécifique 2, toutes les activités sont faiblement réalisées, le taux de réalisation des activités est de (18%). Les activités clés de cet objectif comme la formation sur le genre, la citoyenneté et la gouvernance ; ou encore la participation citoyenne des femmes et des hommes dans la gestion des infrastructures sont très faiblement exécutées. Il reste donc encore beaucoup à faire dans ce domaine.
- Concernant les conditions de l'après projet (OS3), aucune des activités programmées n'a été réalisée. Cette contre-performance, si elle n'est pas enrayée, compromettra sérieusement l'atteinte de l'objectif global de la phase à savoir, « Les collectivités territoriales et les communautés sont responsables du développement des pistes rurales. Elles sont en mesure d'assurer le développement du réseau et de son entretien ».
- Enfin, au niveau de l'objectif 4, une seule activité sur 4 a été réalisée avec un taux de réalisation de 66,6%. Il s'agit des rencontres avec les écoles professionnelles. Le taux global d'exécution des activités de l'objectif est très faible (16,6%).

Le taux global d'exécution des activités de la phase est de 20,22% à mi-parcours. Le rythme de l'exécution des activités n'est donc pas satisfaisant. Il reste deux ans de travail pour rattraper le retard et assurer une dévolution totale comme prévu dans l'accord avec le Gouvernement. Cela demandera une mobilisation exceptionnelle qui pour l'instant n'est pas au rendez-vous.

II ANALYSE DES FORCES FAIBLESSES ET DES DEFIS

2.1 Analyse des forces et faiblesses

2.1.1 Le programme PrEst

FORCES	FAIBLESSES
- Le déroulement des activités du programme respecte la stratégie d'intervention retenue au départ : Helvetas est l'agence d'exécution ; les bureaux de Helvetas au niveau de la région assurent la gestion quotidienne des activités ; le comité de pilotage examine et approuve les plans d'opération, les bilans annuels et leur suivi, dans des rencontres annuelles. La pertinence des choix stratégiques du programme (renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale en matière de désenclavement, promotion du secteur privé local, ancrage du programme dans la décentralisation, etc.) est reconnue par l'ensemble des acteurs. - La méthode de mise en œuvre du programme (mandat d'exécution à HELVETAS Swiss Intercoopération avec transfert progressif des compétences du programme aux collectivités territoriales et aux communautés, cofinancement de l'entretien des pistes avec l'Etat burkinabé) est efficace et très appréciée par les partenaires car elle permet un apprentissage pour la maîtrise d'ouvrage, anticipe sur le transfert des compétences et prend en compte les conditions de pérennité des actions par le cofinancement avec l'Etat, ce qui permettra d'assurer plus facilement la relève du financement suisse. Elle répond aussi aux objectifs de la décentralisation par le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Actuellement une bonne partie de l'exécution des chantiers est assurée par les entreprises conformément aux objectifs de la phase. - Bonne articulation avec les autres intervenants : - Financement par la Banque mondiale d'une phase pilote de réalisation de 35 km de pistes rurales HIMO dans les communes rurales ayant bénéficié de plans directeurs de pistes dont l'exécution a été confiée à HELVETAS - Réalisation par HELVETAS d'une vingtaine de km de pistes rurales HIMO dans la zone cotonnière de l'Est au compte	- Le déroulement des activités est lent à cause du faible rythme des CT que le programme a décidé de respecter selon le principe d'accompagnement (les étapes, des demandes communales aux constructions des pistes, ont duré 6 mois en 2012), et du ralentissement de l'engagement de certaines collectivités territoriales à cause des élections couplées de décembre 2012. Il faut signaler la faible efficacité du programme qui n'a pas anticipé pour réaliser la planification sur la période du dernier trimestre 2011 qui fait partie de la programmation 2012 ; il n'a véritablement pas axé ses activités sur les résultats attendus de la phase. - La capacité d'absorption des fonds versés n'est pas satisfaisante. Les fonds versés depuis la première tranche ne connaissent pas un niveau de consommation satisfaisante. - L'équilibre entre les acteurs (communes, secteur privé et région) n'est pas réalisé car le secteur privé local dans le secteur est embryonnaire et fragile (faibles capacités techniques et financières). Les communes ont en la matière une avance sur la région à cause du fait qu'elles ont une expérience plus ancienne en matière d'entretien et de réalisation de pistes à travers leur outil qu'est le Comité villageois de pistes. - Synergie insuffisante avec les autres programmes financés par la coopération Suisse à l'Est. - Prédominance du faire (substitution) par rapport au faire faire particulièrement à niveau des collectivités territoriales. L'essentiel des tâches (spécifications techniques, suivi des chantiers, gestion des contrats), sont en réalité exécutées par les services techniques et le programme, les collectivités ne disposant pas des compétences requises. - insuffisance de PME et GIE de femmes dans le secteur.

FORCES	FAIBLESSES
de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) sur financement AFD ; - Perspective de collaboration avec la BAD pour la réalisation de pistes rurales dans 5 régions ciblées pour la réplique PrEst pour lesquelles une requête est en cours d'instruction ; - L'Union européenne dans son prochain FED entend utiliser l'approche pistes HIMO dans la section agriculture durable, le transport n'étant plus un axe prioritaire. L'Union européenne utilise la méthode HIMO à Yagma dans le domaine de l'assainissement. Il est prévu de réaliser des pistes rurales d'accès à l'axe Sakoincé – Boromo pour les villages situés entre 1,5 à 2 km de la route. Il est prévu également l'aménagement d'une piste d'accès à la mare de Sabou qui est un site touristique, selon la méthode HIMO. - Synergies d'actions avec le programme ADELE, AGCT, PADDAB 2 et RECOPA autour du marché à bétail de Tawalbougou où le programme PrEst a eu à réaliser la piste d'accès ; réalisation d'un ouvrage de franchissement pour la valorisation agricole du seuil de Nagré. • Prise en compte de l'égalité homme/femme par le respect de la parité dans les séances de formation des conseillers et conseillères villageois. Au niveau village : présence des femmes dans les CVP, au niveau des travaux des pistes. Présence des femmes dans les sessions de planification et au niveau du suivi. Présence des femmes dans les conseils des collectivités territoriales (commune, région) qui délibèrent, entre autres, sur les pistes. • Selon les bénéficiaires rencontrés (membres des CVP, maires, représentants du conseil régional, syndicat des transporteurs, DRID, DREP), les bénéfices de l'intervention sont supérieurs au coût. La facilitation des évacuations sanitaires, l'accès aux marchés, les revenus qui ont améliorés les conditions de vie des populations dont les femmes qui ont montré comment elles ont pu subvenir à leur besoins pressants, sont autant d'avantages qui compensent largement les coûts des opérations.	

2.1.2 Les collectivités territoriales (Communes et Région)

FORCES	FAIBLESSES
• Les collectivités territoriales partenaires disposent toutes d'outils de planification (plans communaux de développement, plans directeurs communaux de pistes rurales) qu'elles utilisent pour négocier des fonds pour leurs investissements. Les outils de planification sont perçus comme des projets de société, des instruments qui donne une vision du développement local. Le lien entre la piste et l'écoulement des productions, l'accès aux équipements marchands (marchés) et sociaux (dispensaires, écoles).est bien perçu par les collectivités territoriales. • La plupart des collectivités territoriales ont transmis leurs documents de planification aux PTF. • La collaboration est bonne entre les services techniques de l'Etat en charge du désenclavement et les collectivités territoriales. Des protocoles d'accords sont signés entre ces services et les Collectivités territoriales pour le suivi des chantiers de pistes rurales et pour l'appui à l'élaboration des DAO. • Les collectivités territoriales font des passations de marchés.	• Certains Plans communaux de développement (PCD) comme celui de Thion ne prennent pas en compte les pistes rurales comme des infrastructures de soutien à la production. C'est cette lacune que le plan directeur communal de piste rural essaie de corriger. • Les initiatives des collectivités territoriales pour les recherches de financement sont variables selon les collectivités territoriales et faibles dans l'ensemble. Cela est probablement du au manque de compétences au niveau de la plupart des communes et de la région pour élaborer des fiches de projets et des requêtes de financement. Certaines collectivités territoriales se contentent d'envoyer les documents du plan aux partenaires. • La gestion des contrats de pistes n'est pas encore maîtrisée par la plupart des collectivités territoriales. Pas de service chargé des pistes. Pas de technicien en matière de pistes pour gérer les contrats tant au niveau des communes rurales que de la région. • Les communes partenaires disposent des compétences des CVP ; mais elles ne disposent pas de compétences propres dédiées à la gestion des infrastructures (identification, planification, réalisation, suivi et gestion des contrats). • Même l'EPCD dit ne pas disposer du personnel requis pour gérer les contrats des pistes. Rien n'est pour l'instant prévu dans ce sens. • Les infrastructures des domaines transférés sont gérées avec l'assistance/substitution des services techniques de l'Etat (services de l'éducation, de la santé, l'ONEA, etc.) sur la base de contrats de gestion pour le cas de l'ONEA.

2.1.3 Le secteur privé (PME, BET et GIE villageois) HIMO

FORCES	FAIBLESSES
• Existence d'une dizaine de PME locales HIMO dont 4 organisées en GIE et 2 bureaux d'études techniques. • Les entreprises disposent de capacités techniques dans le domaine des pistes rurales, suite aux formations reçues du programme.	• Sous évaluation des offres par certaines entreprises entraînant des problèmes d'exécution des marchés. • Faiblesses organisationnelles. sur les chantiers. • Problèmes de paiements car ne disposant pas de surfaces financières suffisantes pour faire face aux retards de paiements.

FORCES	FAIBLESSES
	• Crises de chantiers à cause des retards de paiement de la main d'œuvre locale car les entreprises ne fonds pas les décomptes à temps ; d'autres estiment que les montants sont insuffisants pour couvrir les charges • Les entreprises connaissent des hauts et des bas en matière de respect des normes techniques. Elles doivent donc être surveillées en permanence. • Recrutement et gestion de la main d'œuvre locale par les CVP, ce qui pose des problèmes aux PME pour le respect des délais et entache leur crédibilité. • Les tâcherons formés à l'approche HIMO rencontrent des difficultés pour acquérir des agréments. La plupart est au chômage. Les critères à remplir pour obtenir l'agrément étant inaccessibles à la majorité des tâcherons.

2.1.4 Les services techniques de l'Etat (DGDR, DRID)

FORCES	FAIBLESSES
• Les services techniques de l'Etat assurent leur mission d'appui aux collectivités territoriales (signature de protocole pour la prise en charge des missions de suivi, appui au montage des dossiers d'appel d'offre). • Création d'une direction d'appui aux collectivités territoriales. • Financement annuel de l'entretien courant des pistes à l'Est. • Existence d'une Direction régionale et des directions provinciales des infrastructures et du désenclavement (DRID, DPID). • Validation au niveau régional et national du référentiel technique et du mécanisme d'entretien HIMO. • Existence d'une note conceptuelle pour la réplique de la construction et de l'entretien de pistes rurales dans 5 autres régions du Burkina selon l'approche de HELVETAS.	• Il n'y a pas encore de stratégies et de mécanismes pour la gestion rationnelle de l'efficacité de l'entretien des pistes rurales au niveau du MIDT impliquant les collectivités territoriales.

2.2 Les défis et opportunités pour le reste de la phase (juillet 2013 – juin 2015)

Les défis pour le reste de la phase qui portent sur les opportunités et les contraintes sont les suivants :

- Susciter la mise en place au niveau des collectivités territoriales (communes et région) de structures qui auront en charge la gestion des pistes rurales, les doter de moyens suffisants pour fonctionner.

- Transférer les compétences et les ressources en matière de pistes rurales aux collectivités territoriales.
- Mettre en place un système de financement pérenne pour la réalisation et l'entretien des pistes rurales.
- Reconnaître et intégrer les comités villageois de pistes rurales dans les CVD.
- Former une masse critique de PME, de BET et de GIE villageois pour la réalisation des études techniques et la construction de pistes rurales selon l'approche HIMO.
- Soutenir la mise en place de programmes de formation en génie-civil HIMO et leur enseignement dans les écoles d'ingénierie technique.
- Obtenir un changement de comportement des élus (conseillers et conseillères) en matière de citoyenneté, de gouvernance locale et de réduction des inégalités Hommes/Femmes.
- Assurer à la fin de la phase (juin 2015) la dévolution des compétences du programme aux partenaires (collectivités territoriales et communautés de base, services techniques de l'Etat, secteur privé (PME, BET, GIE villageois).

III ANALYSE SELON LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA REVUE

L'examen de la documentation fournie sur le programme PrEst, les échanges avec les acteurs sur le terrain et à Ouagadougou, suggèrent les analyses suivantes :

3.1 Analyse du niveau actuel de transfert des connaissances aux partenaires

Le programme a produit les connaissances suivantes depuis son démarrage en 2002 :

- Référentiel de mise en œuvre des pistes rurales par la méthode haute intensité de main d'œuvre validé à l'échelle nationale et régionale ;
- Document guide pour l'entretien des pistes rurales mise en œuvre par la méthode HIMO, validé au niveau régional et national ;
- Document sur les rendements et prix unitaires moyens des travaux à la tâche sur les chantiers de réalisation d'infrastructures par la méthode HIMO (document à actualiser périodiquement) ;
- Document de classement des entreprises pistes rurales (document à actualiser périodiquement).
- Document d'évaluation des bureaux d'étude HIMO Ouagadougou (à actualiser périodiquement).

Ces documents, dont le contenu de la plupart a été transféré aux acteurs ou sont en cours de transfert, constituent des acquis auxquels peuvent se référer les collectivités et les autres acteurs impliqués dans l'approche HIMO.

L'analyse du niveau actuel de transfert de ces connaissances aux partenaires se présente comme suit :

PARTENAIRES	NIVEAU DE TRANSFERT	BESOINS EN CONNAISSANCES/ ACTIONS A MENER
CVP	- Le niveau de transfert est variable du fait que les activités n'ont pas démarré au même moment dans toutes les communes. - Les formations dispensées ont porté sur des questions de techniques HIMO, mais aussi sur	Il est nécessaire de poursuivre les formations de manière à disposer au niveau des villages partenaires de tous les profils de métiers nécessaires à cette échelle (maçons

PARTENAIRES	NIVEAU DE TRANSFERT	BESOINS EN CONNAISSANCES/ ACTIONS A MENER
	les questions transversales comme le genre, le VIH/SIDA, la citoyenneté, etc. - On a aussi observé que les femmes sont représentées dans les CVP et dans la main d'œuvre. - Les membres des CVP maîtrisent la réalisation de cordons pierreux, le traçage des pistes, l'identification des sites de prélèvement, etc.	HIMO, tailleurs de pierres, techniciens de construction de cordons pierreux, spécialistes en traçage des voies, spécialistes en entretien courant, etc.) en tenant compte du genre. Le programme, pour la période qui vient, doit évaluer les CVP, les regrouper par niveau pour le transfert.
Communes	- Toutes les communes disposent d'un plan directeur de pistes rurales ou de PCD incluant des pistes rurales et réalisent leurs pistes sur la base des documents de planification ; - Des formations ont permis aux conseillères et conseillers municipaux de renforcer leurs capacités en genre, gouvernance locale, citoyenneté, exercice de la maîtrise d'ouvrage, passation des marchés ; - Les CVD ont été impliquées dans le processus de suivi des réalisations et entretien des pistes rurales ; - Les communes lancent des appels d'offres, recrutent des prestataires et les mandatent pour réaliser des prestations ; - Les communes formulent des demandes d'appui au programme pour la réalisation et l'entretien de leurs pistes. - Toutes ces activités de maîtrise d'ouvrage se sont réalisées sans service communal spécifique chargé de leur gestion. Ainsi l'essentiel de ces tâches est réalisé en faisant recourt au service techniques de l'Etat (aides pour les spécifications techniques, protocoles d'accord pour le suivi des chantiers, etc.) ou au programme PrEst.	- La priorité est la création au sein des mairies d'un service ou une cellule infrastructures chargé de la gestion des pistes rurales. - Affectation par le MITD d'un agent formé à la gestion des pistes pour l'animation du service. - Dotation de l'agent de moyens suffisants pour réaliser sa mission.
Conseil régional	- Le Conseil régional a conduit en tant que maître d'ouvrage l'entretien courant de pistes rurales sur financement BUCO à hauteur de 50 millions de F CFA. - Il de l'expérience dans le développement de partenariat avec les services techniques de l'Etat notamment la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement ainsi que les communes de la région. - Le Conseil régional ne dispose pas de compétence propre (service infrastructure) en matière de gestion des pistes rurales. Il fait recourt à l'accompagnement de la DRID (à travers la signature d'un protocole d'accord) et au programme. - Le Conseil régional n'a pas élaboré de plan directeur de pistes rurales mais dispose, dans son Plan régional de développement, d'un volet pistes rurales. - L'exercice de la maîtrise d'ouvrage a consisté à signer une convention avec le BUCO, identifier et choisir les pistes à entretenir, recourir à la DRID pour élaborer le DAO, passer les	- La priorité est la création d'un service infrastructures et sa dotation d'un personnel compétent (ingénieur en génie civil). - La dotation du service infrastructures en moyens suffisants pour la gestion des pistes rurales.

PARTENAIRES	NIVEAU DE TRANSFERT	BESOINS EN CONNAISSANCES/ ACTIONS A MENER
	marchés selon la procédure nationale, suivre l'exécution des travaux avec l'appui de la DRID et du programme et exécuter les paiements selon le cahier des charges.	
Secteur privé (PME, BET, GIE HIMO)	- Les prestataires HIMO du secteur privé ont été formés à l'approche HIMO, notamment le renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles. - Ce sont des bureaux d'études techniques, largement basés à Ouagadougou, qui réalisent les études de faisabilité. - La construction des pistes est faite par des PME et GIE locaux pour la plupart - La plupart des entreprises locales n'ont pas d'agrément, ce qui limite leurs possibilités à accéder à des marchés publics ; - La surface financière des entreprises locales est faible. Certaines sous-estiment les coûts et n'arrivent pas à assurer leur contrat. Les décomptes ne se font pas toujours à temps et les ouvriers ne sont pas payés dans les délais impartis, suscitant des conflits et des blocages de chantiers.	- Il y'a un besoin de renforcement des capacités et de recyclage des entreprises pour leur permettre de s'approprier davantage les normes et techniques HIMO. - Certains bureaux ont des faiblesses au plan organisationnel, ce qui pose des problèmes dans la gestion des chantiers.
MIDT	- Le MIDT assure la présidence du Comité de pilotage qui se réunit régulièrement - Dotation d'un financement de 50 millions pour l'entretien des pistes à l'Est - Validation nationale et régionale du Référentiel technique HIMO et du document guide pour l'entretien des pistes rurales HIMO. - Le dialogue des politiques a permis d'élaborer une note conceptuelle pour la réalisation de pistes rurales HIMO dans 5 régions du Burkina - Prospection pour la création de filières de formation HIMO dans les écoles de formation à Ouagadougou - Le MIDT n'a pas encore de stratégie de décentralisation en matière de piste rurale incluant les collectivités territoriales. - Création d'une direction d'appui aux collectivités territoriales	- Le transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière de pistes rurales n'est pas encore réalisé. Le MIDT devrait préparer les modalités techniques de ce transfert et engager les démarches avec le MATD pour ce faire. - Pérenniser le financement des CT pour l'élaboration des pistes rurales à partir du Fonds d'Entretien Routier-Burkinabé (FER-B). - Mise en place d'un mécanisme souple pour le transfert de ces financements, notamment la détermination d'un montant à affecter à la région qui exerce la compétence sur la base de la longueur du réseau existant et des besoins moyens d'entretien annuel par km. Dotation annuelle du montant correspondant.
DRID	- La DRID appui les collectivités territoriales pour l'élaboration des DAO et pour le suivi. - Elle a conduit l'entretien courant de pistes rurales à partir du financement de 50 millions octroyés par le MIDT. Des agents de la DRID ont participé à des formations à l'approche HIMO.	- Organisation de concertations techniques régionales sur la réalisation et l'entretien des pistes rurales HIMO avec tous les acteurs concernés. - Recherche commune de solution aux difficultés.
MATD	- Le MATD participe au comité de pilotage de PrEst et contribue à éclairer les membres des dispositions prises en faveur de la	- Organiser d'ici la fin de la phase le transfert des compétences et des ressources

PARTENAIRES	NIVEAU DE TRANSFERT	BESOINS EN CONNAISSANCES/ ACTIONS A MENER
	décentralisation et a pris la mesure du niveau d'appropriation du programme par les collectivités territoriales. Il appréhende les connaissances produites par le programme et leurs pertinence - Le MATD a annoncé son intention d'organiser le transfert de nouvelles compétences d'ici la fin de l'année	en matière de pistes rurales aux collectivités territoriales
MEF	- Le MEF, à travers la DGCOOP participe au comité de pilotage et contribue à éclairer les membres des dispositions prises par le ministère en faveur de la décentralisation - Le MEF a déjà simplifié les procédures de passation des marchés par une fusion des structures centrales en charge du contrôle financier et des marchés publics, la déconcentration des services, la fixation de délais pour le traitement des dossiers, etc.	- Accélérer les mécanismes d'acheminement des fonds aux CT à travers le circuit du Trésor - Simplifier davantage les procédures de passation des marchés publics. - Contribuer à la mise en place de modalités simples et efficaces de transferts des ressources financières correspondants aux compétences en matière de pistes rurales -

3.2 Analyse du cadre institutionnel et législatif et ses limites a quant à la dévolution des compétences en matière de réalisation et de gestion des infrastructures

Le programme a prévu un cadre institutionnel pour les deux premières années de la phase et un autre pour le reste de la phase.

Le cadre institutionnel actuel est centré au niveau local sur les structures de la décentralisation (CVP/CVD, communes, région). Il comporte des lacunes dont les principales sont les suivantes :

- Au niveau régional, l'organe d'orientation et de décision qu'est le Cadre de concertation régional ne fonctionne pas faute de ressources financières pour prendre en charge les membres qui sont hors du chef-lieu de région. La structure d'animation et d'exécution n'est pas formalisée. Aucun texte ne l'organise et décrit son fonctionnement.
- Au niveau communal, le comité de suivi du plan communal de développement qui est l'organe de décision et d'orientation n'est pas fonctionnel faute de moyens pour son travail. Dans la plupart des communes il n'est pas créé.
- Au niveau villageois, le problème du CVP, qui n'est pas formellement reconnu par la commune comme commission spécialisée des CVD, est en cours de clarification.

Une des grandes insuffisances est l'absence au sein de l'administration des collectivités territoriales d'une structure pour gérer les pistes rurales, ce qui risque de compromettre la durabilité des effets du programme car il n'a pas de répondant auquel il doit transférer les connaissances en matière de gestion des pistes rurales.

Le cadre institutionnel pour les deux dernières années de la phase souffre des mêmes lacunes que le précédent, sauf qu'au niveau villageois, le CVP intégrera le CVD. Le cadre de concertation régional comme le comité de suivi du plan communal de développement, ne pourront fonctionner si une

solution n'est pas trouvée à leur manque de moyens. Une relecture en cours des guides de planification locale a comme objectif de trouver une solution pour son fonctionnement. La question relève de la volonté politique car l'Etat n'a pas encore défini les modalités pratiques de son assistance aux collectivités territoriales notamment en matière de suivi et évaluation de l'exécution des plans locaux de développement. Cette question pourra être prise en charge par l'EPIC (transition de l'EPCD vers l'ARD) s'il est mis en place. Quant au financement du fonctionnement du cadre régional de concertation qui est présidé par le Gouverneur, il relève de la compétence de l'Etat qui devra intégrer une ligne de crédit « concertation régionale » dans le budget du gouvernorat à cet effet. Cette question pourra relever du dialogue politique.

Concernant le cadre juridique, le décret qui devrait transférer les compétences et les moyens en matière de pistes rurales aux collectivités territoriales n'est pas encore pris. Il semble que ce serait fait d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, il est nécessaire que les communes prennent un arrêté pour reconnaître ou créer les CVP en tant que commission spécialisée de la CVD. Cet acte juridique garantira la légitimité des membres comme des responsables en matière de pistes rurales au sein de la CVD.

Par ailleurs, un texte (arrêté ministériel) est nécessaire pour créer et organiser le cadre institutionnel dans le contexte de la dévolution. Ce texte aura le mérite de lui fournir une assise juridique stable. Dans le même registre un arrêté ministériel pourra décrire les mécanismes de financement annuel des pistes rurales transférées. Par exemple, ce texte pourra déterminer le pourcentage du FER-B à transférer chaque année aux collectivités territoriales pour l'entretien des pistes rurales, les modalités de transfert et de justification de l'utilisation des fonds, les modalités du suivi et évaluation sur le terrain.

Dans la perspective de la dévolution les mesures suivantes pourraient être prises :

- Création d'un service infrastructures au niveau des administrations des collectivités territoriales (communes et région) avec un accent particulier sur la région qui a pleine compétence en matière de pistes rurales. Dotation en personnel compétent (un ingénieur en génie-civil) et en moyens du service régional des infrastructures. Dotation des services communaux d'infrastructures d'un technicien en génie civil et de moyens pour la gestion des pistes rurales. La commune rurale utilisera la CVD à travers le CVP pour l'exécution du contrat.
- Transfert des compétences et des moyens aux régions pour la réalisation et l'entretien des pistes rurales (décret interministériel : MATD, MEF, MIDT).
- En attendant des clarifications entre les compétences de chaque type de collectivité territoriale (commune et région) en matière de pistes rurales, la région pourra jouer le rôle de principale responsable en matière de pistes et contractualiser la réalisation des pistes avec les entreprises locales en priorité et avec les communes pour les petites pistes intervillageoises. Les communes utiliseront la CVD à travers le CVP pour l'exécution du mandat.
- Catégorisation des pistes pour identifier celles à gérer par les communes et celles à gérer par la région.
- Formalisation des organes d'animation et d'exécution en précisant leurs attributions, organisation et fonctionnement par un arrêté interministériel (MATD, MEF, MIDT).
- Simplification des mécanismes de transfert de fonds via le Trésor Public par la réduction des délais d'acheminement à une semaine. Il s'agira pour le MEF de trouver un mécanisme de type « poste » pour que les mandats soient acheminés aux destinataires dans un délai maximum d'une semaine (dialogue politique avec l'Etat notamment le Trésor public).

3.3 Appréciation des capacités (techniques, ressources humaines et financières) des collectivités territoriales à assurer la réalisation et l'entretien des pistes rurales par la méthode haute intensité de main d'œuvre.

Dans leur état actuel, les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de gérer les pistes rurales sans assistance. Les principaux obstacles à la gestion autonome sont :

- L'inexistence d'un service doté de personnel compétent ayant pour mission de gérer les pistes rurales (identification, planification, préparation des DAO, suivi et gestion des contrats ;
- La faiblesse des ressources propres et le non transfert des compétences et des ressources.

Si ces obstacles ne sont pas levés, la mise en œuvre directe du programme par les collectivités risque de connaître beaucoup de difficultés. L'Etat, à travers le MIDT devrait consentir à mettre à la disposition des Collectivités Territoriales de la région de l'Est des cadres compétents en matière de pistes rurales HIMO pour conduire l'expérience jusqu'au bout afin d'en tirer les leçons pour une éventuelle réplique. Il devra aussi s'engager à déterminer les modalités et à pérenniser l'expérience en cours du financement des pistes rurales à travers le fonds d'entretien routier. Pour encourager le Gouvernement à aller dans cette direction, la DDC pourrait s'engager pour une période donnée à apporter un appui institutionnel (équipement, fonctionnement) aux nouveaux services infrastructures mis en place au niveau des collectivités territoriales et à contribuer au financement de la réalisation et à l'entretien des pistes rurales.

Les collectivités territoriales comprennent bien l'approche du programme et ont commencé à faire de la planification et à gérer (mais avec assistance) les pistes rurales. Le conseil régional a mené une expérience d'exercice de maîtrise d'ouvrage en matière d'entretien courant de pistes rurales, avec des limites certes, mais dont il semble avoir tiré les leçons. Les principales limites identifiées par lui-même au cours des entretiens sont l'absence de compétences en ressources humaines (service technique dédié), la non-maîtrise des procédures de gestion des dossiers de pistes (raison du recours aux services techniques compétents) et l'insuffisance de ressources financières pour assurer sa mission de gestion des pistes rurales.. Comme on peut le constater l'expérience vécue ne repose pas sur une organisation interne appropriée et solide ; mais elle a permis néanmoins d'identifier les points faibles qu'il faut corriger pour aller de l'avant.

Les communes rurales pour leur part, au plan technique, disposent des CVP/CVD qui ont de réelles compétences dans les domaines qui les concernent (cordons pierreux, choix de sites de prélèvement, traçage des pistes, etc.). Mais il n'y a pas de relais au niveau de l'administration communale, pas de personnel dédié.

Les collectivités territoriales sont capables de gérer les fonds car elles gèrent actuellement leur budget selon les normes nationales.

Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier les compétences de la région d'une part et celles des communes d'autre part en matière de pistes rurales. Le Code général des collectivités territoriales attribue la compétence de la « construction et de l'entretien des pistes rurales » à la région. Quant aux communes, elles « participent à la construction et à l'entretien des pistes rurales ». En quoi consiste la participation ? Porte-elle sur toutes les catégories de pistes ? Il faut clarifier.

Les mesures à prendre en matière de renforcement des capacités des collectivités territoriales sont :

- Recruter du personnel (un ingénieur en génie civil pour animer un service des infrastructures au niveau de la région et un technicien supérieur au niveau d'une cellule ou service à créer au niveau des communes rurales) pour la gestion des infrastructures ;
- Former le personnel à l'approche HIMO et le doter de moyens de travail ;
- Mettre en place un système de financement national avec la contribution des collectivités territoriales et des communautés.

3.4 Propositions de dispositifs/scénarii de mise en œuvre du programme pour les deux dernières années de la phase (juillet 2013 – juin 2015).

Le dispositif proposé pour le reste de la phase dans le document de programme - phase 4, malgré ses lacunes, est pertinent. Il s'agira de l'améliorer et de le mettre en œuvre en l'adaptant aux contraintes du terrain. Les organes d'orientation et de décision ne connaissent pas de grandes modifications par rapport à la phase antérieure. Les aspects à améliorer concernent la fonctionnalité du Cadre de concertation régional (CCR) et du Comité de suivi des plans locaux de développement qui sont des organes d'orientation et de décision.

Quatre scénarii sont explorés pour la mise en œuvre du programme pour les deux dernières années de la phase :

Scénario 1 : La situation actuelle

Au niveau national

- Organe d'orientation et de décision : Nous avons le Comité de pilotage et la DDC comme observateur
- Organe d'animation et d'exécution : Nous avons , assurera le transfert des acquis du programme aux partenaires à travers un appui technique direct avec gestion des fonds.

Au niveau régional

- Organe d'orientation et de décision : le Cadre de Concertation Régional (CCR), présidé par le Gouverneur
- Organe d'animation et d'exécution : Cellule d'appui PrEst Fada, Représentants des communes partenaires du programme au Conseil régional de l'Est.

Au niveau communal

- Organe d'orientation et de décision : le Conseil municipal et le Comité de suivi du plan communal de développement
- Organe d'animation et d'exécution : La Cellule d'appui PrEst Fada, Antenne provincial PrEst appuyant la commune partenaire, les bureaux d'études techniques, les entreprises avec appui des services techniques.

Au niveau villageois

- Organe d'orientation : le Comité Villageois de Piste, le Conseil Villageois de Développement
- Organe d'animation et d'exécution : la communauté villageoise constituant la main d'œuvre, le Comité Villageois de Piste.

Commentaire

Dans le dispositif actuel le fonctionnement du programme est le suivant :

- Le BUCO met les fonds à la disposition d'Helvetas qui exécute le programme en régie. Helvetas a amorcé le transfert des connaissances et des compétences aux acteurs locaux (communes, région, BET, PME locales, GIE villageois) et dès le départ du programme aux CVP. Le BUCO a mis à la disposition du Conseil régional 50 millions à titre de test.
- HELVETAS, en tant qu'agence d'exécution, a mis en place à l'Est un Bureau composé de trois antennes, qui assurent la gestion quotidienne des activités. Il fournit des rapports de suivi semestriels et annuels à la DDC.
- Le Comité de pilotage (composé du Gouvernement, de la société civile, des communes partenaires de programme, du conseil régional de l'Est, des autres régions, de la DDC comme observateur, des autres partenaires impliqués dans le désenclavement) examine et approuve les plans d'opération, les bilans annuels.
- La supervision globale du programme est assurée par les partenaires du programme dans le cadre du comité de pilotage et des réunions ad hoc.
- . Le Gouvernement prépare de façon conjointe avec les collectivités territoriales partenaires du programme et la DDC, une revue à mi-parcours. Le BUCO et la partie étatique mandatent des consultant(e)s à cet effet.
- L'Etat a mis à disposition 50 millions de F CFA pour l'entretien courant des pistes rurales à l'Est, géré par la DRID Est.

Scénario 2 : Dévolution prévue par le document de programme

Au niveau national

- Organe d'orientation et de décision : le Comité de pilotage avec la DDC comme observateur
- .Organe d'animation et d'exécution : HELVETAS fournit les moyens à la délégation nationale et transfère l'animation et l'exécution aux collectivités territoriales. L'organe d'animation et de d'exécution comprend : les représentants des communes partenaires au Comité de pilotage et au Conseil régional avec l'accompagnement de HELVETAS.

Au niveau régional

- Organe d'orientation et de décision : le Cadre de Concertation Régional (CCR), présidé par le Gouverneur.
- Organe d'animation et d'exécution : Communes partenaires et région de l'Est avec l'appui financier directe de la DDC et l'accompagnement du Bureaux de HELVETAS à l'Est.

Au niveau communal

- Organe d'orientation et de décision : le Conseil municipal et le Comité de suivi du plan communal de développement.
- Organe d'animation et d'exécution : Communes partenaires du programme mandatant les Bureaux d'études techniques et les entreprises locales avec l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat et de HELVETAS.

Au niveau villageois

- Organe d'orientation et de décision : Conseil villageois de développement
- Organe d'animation et d'exécution : Le Comité villageois de pistes.

Commentaires

Dans ce scénario, excepté le niveau villageois où c'est le CVD qui est l'organe d'orientation et de décision, les changements se retrouvent au niveau de tous les organes d'animation et de décision. Ainsi :

- HELVETAS n'est plus une agence d'exécution mais une structure d'accompagnement. Il fournira des rapports d'activités et financiers liés au mandat d'accompagnement.
- Les fonds sont directement transférés aux collectivités territoriales. La DDC effectue des paiements annuels sur le compte de la collectivité territoriale selon un mécanisme à définir de commun accord.
- Les collectivités mandatent les entreprises locales pour les travaux avec l'accompagnement de HELVETAS ;
- Le suivi, le contrôle et la validation de ces travaux seront assurés par une commission formée du Conseil communal concerné, de la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement et de HELVETAS.
- Les collectivités territoriales fourniront des rapports d'activités et financiers des contributions reçues directement du BUCO.
- Le Comité de pilotage (composé du Gouvernement, de la société civile, des communes partenaires de programme, du conseil régional de l'Est, des autres régions, du Bureau de coopération suisse comme observateur, des autres partenaires impliqués dans le désenclavement) examine et approuve les plans d'opération et les bilans annuels, ainsi que leur suivi.
- La supervision globale du programme est assurée par les partenaires du programme dans le cadre du comité de pilotage et des réunions ad hoc.

Avantages et inconvénient du scénario

AVANTAGES	INCONVENIENTS
– Fluidité des flux financiers – Chaque collectivité territoriale définit les mécanismes de transfert de fonds – Exercice réelle de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités territoriales – Le programme se recentre sur le renforcement des capacités et l'appui conseil – Transfert effectifs de la construction des ouvrages aux PME locales – Les services techniques de l'Etat (DRID) se concentrent sur l'appui conseil et le suivi – Reddition des comptes par chaque acteur responsabilisé	– Problème de financement pérenne de la construction et de l'entretien des pistes rurales non résolu. – Synergie entre région et commune non traitée. Elle pourrait être assurée dans le cadre du Cadre régional de concertation qui hélas n'a pas encore trouvé de réponse à ses difficultés de fonctionnement (moyens financiers). – Compétence de la région et des communes non précisées en matière de pistes rurales.

Scénario 3 : La région est le principal responsable de la construction et de l'entretien des pistes rurales comme prévu par le Code général des collectivités territoriales.

L'ossature du scénario est la même que le précédent. Les acteurs sont les mêmes mais la région se retrouve au centre du dispositif. Les rapports entre les acteurs connaissent quelques changements.

Commentaires

- La région est le premier responsable des pistes rurales. A ce titre, elle reçoit directement les fonds du BUCO et de l'Etat pour la construction et l'entretien des pistes rurales. Les fonds sont mobilisés sur la base d'un programme annuel d'activité intégrant les communes. La région passe des contrats avec les communes pour l'entretien des pistes intervillageoises préalablement identifiées par les communes. Elle construit et entretient les pistes rurales qui demandent des moyens plus importants à l'entreprise et selon l'approche HIMO.
- Les communes, à travers les CVD, entretiennent les pistes villageoises et mandatent les entreprises locales pour la construction de pistes rurales selon l'approche HIMO.
- Le secteur privé (BET, PME locales, GIE villageois) offrent leurs services aux communes et à la région et travaillent selon les termes de leurs contrats. Il est accompagné et formé par HELVETAS.
- HELVETAS accompagne et renforce les capacités des collectivités territoriales, des services techniques de l'Etat et du secteur privé et fournit des rapports d'activités et financiers liés à son mandat d'accompagnement.
- Le suivi, le contrôle et la validation des travaux seront assurés par une commission formée du Conseil communal concerné, de la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement, de HELVETAS et du Conseil régional pour ce qui concerne les marchés de pistes acquis par la commune d'une part, et par la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement, de HELVETAS et du Conseil régional pour ce qui concerne les travaux gérés par le Conseil régional d'autre part.
- Les collectivités territoriales fourniront des rapports d'activités et financiers sur les contributions reçues directement du BUCO.
- Le Comité de pilotage (composé du Gouvernement, de la société civile, des communes partenaires du programme, du conseil régional de l'Est, des autres régions, du Bureau de la coopération suisse comme observateur, des autres partenaires impliqués dans le désenclavement) examine et approuve les plans d'opération et les bilans annuels, ainsi que leur suivi.
- La supervision globale du programme est assurée par les partenaires du programme dans le cadre du comité de pilotage et des réunions ad hoc.

Avantages et inconvénients du scénario 3

AVANTAGES	INCONVENIENTS
– La région est le principal interlocuteur en matière de pistes rurales face à l'Etat et aux PTF. – La synergie d'action avec les communes est assurée. – Exécution régionale des pistes rurales. – L'Etat développe son système de suivi/contrôle et appui dans la perspective de l'après projet à travers la DRID. – Les communes utilisent leurs bras techniques dans les villages (CVP/CVD) pour l'entretien des pistes. – Flux financiers fluides. – Système relativement plus facile à gérer – Renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. – Ebauche de solution pour le financement	– Créer, former et équiper le dispositif régional de gestion des pistes rurales ; – Les communes doivent aussi créer leurs dispositifs de gestion des infrastructures et soumissionner à des marchés de pistes ; – Les activités de suivi, contrôle et de validation des travaux deviennent plus importantes et plus coûteuses pour les Collectivités territoriales responsabilisées.

pérenne avec le cofinancement annuel de l'Etat et du BUCO.	
--	--

Scénario 4 : Utilisation de mécanisme pérenne de financement

Ce scénario est une amélioration du précédent au niveau du circuit de financement des collectivités territoriales. Les caractéristiques du scénario sont les suivantes :

- L'Etat et le BUCO utilisent les mécanismes améliorés du Trésor (qui est aussi celui du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales) pour le financement des collectivités territoriales. Cela implique de prendre des mesures pour que les délais de transfert des ressources soient réduits à une semaine au plus. Le dialogue politique pourra aussi porter sur ce délai.
- Les collectivités territoriales pourront retirer leurs mandats à la Trésorerie régionale de Fada après avoir été informées de l'approvisionnement de leurs comptes par l'Etat et le BUCO.
- Le reste du scénario est le même que le précédent.

Quels sont les avantages et les inconvénients de ce scénario

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Il existe à Fada une Trésorerie régionale et une Agence régionale du Fonds Permanent pour le développement des collectivités territoriale qui peuvent gérer une partie du processus de transfert. - Tous les flux financiers empruntent le circuit du Trésor public. - La sécurité des fonds est assurée	- Le dialogue politique sur le circuit de financement (dépôts des fonds publics accordés aux collectivités territoriales au Trésor public) qui est mené depuis des années n'a pas encore abouti à des mécanismes appropriés. - Il faut trouver des mécanismes qui satisfassent les besoins des différentes parties. - Il faut travailler à réduire les délais du circuit du Trésor qui est aujourd'hui long. - L'Etat devra doter le système de suffisamment de personnel pour réduire les délais.

Quel scénario retenir ?

Au regard de la situation sur le terrain, il faut adopter, pour le reste de la phase 4, une démarche réaliste qui consistera à :

1. mettre en œuvre le scénario 2 dès janvier 2014 (dévolution prévu dans le document de programme de la phase),
2. dès juillet 2014, créer les conditions pour passer au scénario 3 où la région est au centre du dispositif, puis au scénario 4 de janvier 2015 jusqu'à la fin de la phase IV (juin 2015).

Les principales activités pour le reste de la phase se présentent ci-dessous :

Le chronogramme des activités clés pour le reste de la phase

Activités	Période	Observations
1. Création au niveau régional d'un service chargé des infrastructures et affectation par le MIDT d'un ingénieur en génie civil pour l'animation du service 2.	Septembre 2013 à décembre 2013	- Arrêté de création du Président du conseil régional - Note de mise à disposition de la région d'un agent par le MIDT - Note de service du Président du Conseil régional nommant le chef de service
3. Mise en place de l'organe régional d'animation et d'exécution	Septembre 2013	- Arrêté du Conseil régional créant l'organe d'animation et d'exécution
4. Mise en place au niveau communal de l'organe d'animation et d'exécution	Septembre 2013	Arrêté des maires créant les CVP comme organes d'animation et d'exécution
5. Création au niveau communal d'un service chargé des infrastructures et affectation d'un technicien supérieur en piste rural pour animer le service	Janvier 2014 à juin 2014	Arrêté du maire créant le service Note du MIDT mettant à la disposition des communes d'agents spécialistes de Pistes rurales HIMO Note de service du maire nommant l'agent comme chef de service
1. Transfert des connaissances du programme à l'ingénieur du service régional chargé des infrastructures	Janvier 2014 à décembre 2014	Formation spécifique (planification, gestion des dossiers, suivi et évaluation, etc.)
2. Transfert des connaissances du programme aux agents communaux chargés des infrastructures	Janvier 2014 – décembre 2014	Formation spécifique (planification, gestion des dossiers, suivi et évaluation, etc.)
3. Amélioration des mécanismes du Trésor pour le transfert de fonds (MITD, MATD, BUCO)	Juin 2014 à décembre 2014	Concertation avec le MEF sur la base d'un dossier concret sur les difficultés actuelles et comprenant des propositions concrètes
4. Résolution des difficultés de fonctionnement du CCR	juillet – décembre 2013	Le MATS et le MEF autorisent une ligne de crédit « Concertation régional » au profit du Gouvernorat
5. Résolution des difficultés de fonctionnement des Comités de suivi des plans communaux	juillet –décembre 2013	Les communes budgétisent les activités de suivi des plans communaux. Réorganisation du dispositif qui pourrait comprendre 3 personnes (1 DREP, 1 Commune, 1 Agriculture)
6. Mise au point d'un mécanisme de financement pérenne des pistes rurales à travers des transferts du budget de l'Etat	Janvier 2014 - Janvier 2015	Le MITD détermine le mécanisme techniques et le MEF les mécanismes financiers.

3.5 Eléments pour assurer la cohérence et la synergie entre le programme PrEst et les autres programmes financés par la DDC à l'Est (AGCT et ADELE)

La communalisation intégrale du territoire a amené l'ensemble des programmes financés par la coopération suisse à avoir comme dénominateur commun les collectivités territoriales. Il est devenu

impératif que les mandataires du BUCO entrent en relation avec les collectivités de la région de l'Est de manière coordonnée. Deux cas de figure doivent être considérés : (i) les relations quotidiennes que les mandataires doivent avoir dans leur travail d'accompagnement avec les collectivités territoriales, et (ii) la mobilisation commune sur des projets multi-acteurs.

Concernant le travail quotidien avec les collectivités territoriales les mandataires devraient observer la démarche suivante :

- Mettre en œuvre une approche d'accompagnement et non de substitution aux acteurs locaux ;
- Rechercher le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ;
- Mettre en avant et soutenir les acteurs locaux et nationaux pour qu'ils maîtrisent leurs rôles ;
- Mettre en œuvre une démarche de complémentarité qui permet une bonne compréhension par les acteurs de la philosophie d'intervention de la DDC.

Concernant l'engagement sur des projets multi-acteurs, les mandataires doivent mieux se coordonner pour assurer une exécution efficace du projet. L'expérience acquise dans l'intervention conjointe au niveau du marché à bétail de Tawalbougou, commune de Fada, permet de suggérer l'approche suivante :

- Déterminer clairement la place et le rôle de chaque acteur dans le projet ;
- Rechercher la complémentarité des interventions à travers l'intégration des planifications dans le but d'ajuster les calendriers et d'assurer la cohérence des approches ;
- Mettre en place une plateforme de concertation pour analyser les enjeux et les défis et ajuster les stratégies.

IV ANALYSE AU REGARD DE L'OBJECTIF GLOBAL DE LA REVUE

L'objectif global de la revue comporte deux éléments essentiels :

- Apprécier le niveau d'appropriation des connaissances du programme par les partenaires : collectivités territoriales (région et communes), le secteur privé (Bureaux d'études techniques, Petites et moyennes entreprises locales, GIE villageois), les services techniques de l'Etat (Direction Générale du Désenclavement Rural, Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement, Direction provinciale des pistes rurales, Agents provinciaux de pistes rurales)
- Apprécier les capacités des collectivités territoriales en matière de réalisation et d'entretien des pistes rurales dans la perspective de l'évolution de leur rôle dans la mise en œuvre du programme et au-delà dans une gestion autonome.

4.1 Appropriation des connaissances du programme par les partenaires.

4.1.1 Les collectivités territoriales

La compilation des documents et les échanges menées dans la région de l'Est permettent de dire que la région et les communes partenaires du programme connaissent bien le rôle et les tâches qui leur reviennent dans le programme. Elles se sont exercées à la maîtrise d'ouvrage locale avec l'accompagnement du programme PrEst et des services techniques de l'Etat (DRID). Le Conseil

régional a signé et mis en œuvre une convention de maîtrise d'ouvrage pour l'entretien courant de pistes rurales. L'expérience de la gestion des pistes rurales a permis de connaître les limites des collectivités territoriales et les conditions à remplir pour jouer pleinement leurs rôles.

La principale limite de l'expérience est le fait que la DRID et le programme se sont substitués aux collectivités territoriales dans les domaines où elles manquaient de compétences : montage des dossiers d'appel d'offre, surtout au niveau des spécifications techniques, suivi des chantiers, gestion des contrats. Cette limite s'explique par le fait que les collectivités territoriales ne disposent pas de services dédiés à la gestion des pistes rurales. Il revient à ces services de s'approprier les connaissances et les compétences à l'échelle de chaque collectivité territoriale et permettre aux collectivités territoriales d'exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements dans le domaine des pistes rurales.

4.1.2 Le secteur privé

Le programme a transféré les connaissances nécessaires (planification, organisation, paiement, etc.) à plus de 10 entreprises du secteur privé (Bureaux d'études techniques, PME locales et GIE villageois) attributaires des marchés. Elles assurent présentement la maîtrise d'œuvre des infrastructures de pistes rurales (études techniques par les BET, et réalisation par les PME). Plus d'une cinquantaine de maçons ont été formés aux techniques de construction d'ouvrage de pistes rurales. Le secteur privé s'est bien approprié les connaissances produites en technique HIMO mais il doit être surveillé car certains acteurs font preuve d'inconstance.

4.1.3 Les services techniques de l'Etat

Il ressort des investigations que les services techniques de l'Etat (DGDR, DRID) ont été bien impliqué au processus et ont été l'objet d'un transfert de compétences et de capacités d'action à l'échelle nationale. Des agents de la DRID ont participé à un atelier de renforcement de capacités sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre en matière de pistes rurales HIMO et sur la passation des marchés. Le transfert des connaissances devrait néanmoins se poursuivre et impliquer le niveau national afin de créer une masse critique de compétences HIMO au niveau central et faciliter la réplique à d'autres régions.

4.2 Capacités des collectivités territoriales en matière de réalisation et d'entretien des pistes rurales dans la perspective d'une gestion autonome

Le CVD, bras technique de la commune dans le village pour impulser le développement local, dispose d'un Comité spécialisé appelé « Comité villageois de pistes » qui s'est bien approprié de ses tâches. Les CVP savent entretenir les pistes et participent à leur construction. Mais sans relais au niveau de l'administration communale pour les orienter, le dispositif risque de ne pas fonctionner au regard du scénario de dévolution. On peut donc dire que les communes disposent de capacités incomplètes pour réaliser et entretenir les pistes.

Quant à la région elle manque de capacités notamment le service devant prendre en charge la gestion des infrastructures (identification, planification, préparation des documents d'appel d'offre, gestion des contrats). Dans le scénario de gestion autonome, il faut mettre en place toute la chaîne de gestion des marchés publics car elle devra passer des contrats d'une part avec les communes et d'autre part avec les entreprises HIMO pour la construction et l'entretien des pistes qu'elle doit prendre en charge. L'urgence est donc la mise en place d'un service infrastructures qui sera formé et équipé pour prendre en charge la gestion des pistes rurales.

V CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

- Le programme PrEst a revalorisé l'approche HIMO par la prise en compte de sa dimension sociale intégrée à des objectifs de développement local, et le choix d'options techniques adaptés et de qualité.
- Le programme a produit des connaissances sur toute la chaîne des activités HIMO, qui sont aujourd'hui des acquis et en cours de transfert aux différents acteurs.
- Le dispositif institutionnel qui est basé sur la décentralisation a permis d'impliquer les acteurs clés des territoires des collectivités territoriales et de créer les bases pour la pérennisation des acquis et de leur transfert aux différents acteurs. Mais il devrait être amélioré pour l'intégrer dans les processus nationaux de gestion décentralisée des programmes, qu'il aura contribué à améliorer. Le cadre institutionnel devrait aussi être formalisé dans une perspective de durabilité. Le cadre législatif accuse des retards par rapport à la pratique terrain à cause du fait du non transfert des compétences des pistes rurales aux collectivités territoriales qui déjà à l'Est exercent la maîtrise d'ouvrage.
- Dans la perspective de la dévolution, les capacités des collectivités territoriales doivent être renforcées en ayant comme priorité la mise en place de « services infrastructures » au sein de l'administration communale, formés, équipés et chargés de la gestion des pistes rurales.
- Les mécanismes de financement actuel de l'entretien des pistes rurales par les collectivités territoriales ne sont pas pérennes. Pour le reste de la phase, il s'agira d'intensifier le dialogue des politiques pour mettre en place un système de financement pérenne (par exemple dotation annuelle du FER aux collectivités territoriales) et trouver des mécanismes permettant d'accélérer l'acheminement des fonds aux collectivités territoriales.
- Pour le reste de la phase, le programme devra mettre l'accent sur la création des conditions cadres de l'après projet par le transfert des connaissances et des compétences aux collectivités territoriales et aux autres acteurs concernés, régler les questions institutionnelles et juridiques qui font obstacle à la dévolution (création d'une structure chargée des infrastructures au sein de l'administration des collectivités territoriales, mise à disposition d'agents par le MIDT pour animer ces structures, formation des agents à la gestion des pistes rurales HIMO, transfert des compétences en matière de pistes rurales aux collectivités territoriales, création d'un mécanisme pérenne de financement des pistes avec accélération de l'acheminement des fonds, etc.).
- Les programmes financés par la coopération Suisse à l'Est (PrEst, ADELE, AGCT), doivent rechercher l'articulation de leurs interventions pour leur assurer un plus grand impact et contribuer au mieux à soutenir le développement local. L'approche de mise en œuvre de projets multi-acteurs est une opportunité pour créer une synergie autour de la décentralisation. Mais elle nécessite des approches cohérentes et un minimum de concertation dans les interventions et aux niveaux des programmes d'activités.

5.2 Recommandations

L'objectif global assigné à la phase 4 du programme est de faire en sorte que les collectivités territoriales et les communautés soient responsables du développement des pistes rurales, assurent le développement du réseau et de son entretien. Les indicateurs clés qui sont associés sont :

- Tous les plans communaux de développement de la zone d'intervention du programme intègrent le désenclavement rural ;

- Une structure locale fonctionnelle existe à l'Est pour la réalisation et l'entretien des pistes rurales ;
- Des techniciens qualifiés sur la méthode HIMO sont disponibles pour les collectivités territoriales.

Les objectifs spécifiques de la phase sont :

- Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés maîtrisent la réalisation et l'entretien des pistes.
- Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés continuent à s'engager dans l'esprit de la décentralisation et de la gouvernance locale et construisent leur relation dans le cadre de procédures transparentes.
- Les conditions de l'après projet sont mises en application dès la deuxième année de la phase.
- L'expérience du programme est valorisée à l'échelle nationale à travers sa prise en compte dans les politiques sectorielles et par des réalisations dans d'autres régions.

Des avancées notables sont enregistrées dans le cadre de ces objectifs, mais pour les réaliser pleinement, les différents acteurs concernés doivent s'engager sur des actions et produire les résultats escomptés d'ici la fin de la phase 4.

Recommandations pour les communes

- Intégrer le désenclavement rural dans les prochains plans communaux qui s'annoncent avec les nouvelles mandatures ;
- Contribuer au financement de la réalisation et de l'entretien des pistes rurales ;
- Créer au niveau de l'administration communale, une structure en charge des infrastructures ;
- Adresser une demande au MIDT pour l'affectation d'un cadre compétent (agent technique spécialisé en génie rural) au niveau de chaque administration communale ;
- Adresser une demande au programme PrEst pour la formation des agents et l'équipement de la structure ;
- Adresser une requête au programme PrEst pour la formation dans chaque village concerné de spécialistes dans tous les corps de métiers nécessaires, à l'échelle du village, à l'entretien des pistes rurales ;
- Créer par arrêté, au sein des CVD, des commissions villageoises chargées des pistes rurales.
- Pour la commune de Fada création d'un service des infrastructures au sein de l'EPCD, affectation d'un ingénieur en génie civil spécialisé HIMO. Ce service pourra assister sur demande les communes qui n'auront pas créé leur service d'infrastructures. Dans la perspective de l'évolution de l'EPCD en ARD, cette dernière assistera les collectivités territoriales là où c'est nécessaire et sur demande.

Recommandations pour le Conseil régional

- Intégrer le désenclavement rural dans le prochain plan régional de développement (PRD) ;
- Créer au sein de l'administration régionale une structure chargée des infrastructures ;
- Adresser une demande au MIDT pour l'affectation d'un ingénieur en génie civil et d'un agent technicien spécialisé en génie civil ;
- Adresser une demande au MATD pour le transfert des compétences et des ressources en matière de pistes rurales ;

- Adresser une demande au programme PrEst pour la formation des agents et l'équipement de la structure ;

Recommandations pour le secteur privé local

- Profiter de la présence du programme pour renforcer les capacités et cultiver le professionnalisme ;
- Echanger avec le programme PrEst et la DRID sur l'amélioration des outils de travail en matière HIMO ;
- Elargir le nombre d'entreprises pour couvrir les besoins de la région ;
- Créer des associations professionnelles pour faire avancer les professions.

Recommandations pour la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement

- Adresser au programme PrEst une demande pour la formation des agents sur le référentiel technique de mise en œuvre des pistes rurales par la méthode haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et sur le guide pour l'entretien des pistes rurales mises en œuvre par la méthode HIMO ;
- Appuyer les collectivités territoriales dans la gestion des pistes rurales ;
- Mettre en place une stratégie de réplication de l'expérience à toutes les communes de la région.

Recommandations pour HELVETAS

- Accélérer le transfert des connaissances aux acteurs ;
- Appuyer la mise en place des conditions de l'après projet ;
- Transférer les compétences du programme conformément aux scénarii retenus ;
- Renforcer les capacités des acteurs ;
- Faire le point périodiquement sur les avancées en matière de dévolution.

Recommandations pour l'Etat/BUCO

Dans le cadre du dialogue politique :

- Assurer la prise en compte de la méthode HIMO dans les programmes de formation des écoles d'ingénierie technique ;
- Formaliser le cadre institutionnel du programme dans le sens de sa pérennité ;
- Travailler à l'accélération du transfert des compétences et des ressources en matière de pistes rurales ;
- Mettre en place un mécanisme pérenne de financement de la réalisation et de l'entretien des pistes rurales HIMO par les collectivités territoriales ;
- Mettre en place un mécanisme pérenne qui accélère (délai d'une semaine) l'acheminement des fonds aux collectivités territoriales.
- Poursuivre le plaidoyer pour que les partenaires techniques et financiers (BAD, BM, AFD, DUE) prennent en compte l'approche HIMO dans la réalisation et l'entretien des pistes rurales. Poursuivre le dialogue pour le financement par la BAD (qui se dit prête à le faire après l'élaboration de sa stratégie pays) de la requête sur la réplication de PrEst dans 5 autres régions du Burkina.



Termes de référence de la revue à mis parcours du programme Pistes Rurales – Désenclavement à l'Est, phase 4

1. CONTEXTE

Au Burkina Faso, les routes et les pistes sont essentielles pour le développement du pays. Cependant, la couverture en axes praticables en toute saison est très faible. Le ratio de routes carrossables toute l'année est de 0,41 Km pour 1'000 habitants. Cette situation empêche la population de se déplacer et de se développer. Elle se pose avec acuité dans la région de l'Est. Dans ce contexte, le désenclavement des zones rurales fait partie intégrante de la stratégie de développement du Burkina Faso.

En appui à cette orientation, la coopération suisse développe le programme pistes rurales – désenclavement à l'Est (PrEst) fondé sur la démarche haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Le PrEst est dans sa quatrième phase (juillet 2011 à juin 2015) et met l'accent sur la capacité des collectivités et des communautés à assurer le développement du réseau de pistes et de son entretien. A cet effet, l'ONG HELVETAS Swiss Intercooperation qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre du programme prévoit un transfert progressif des compétences techniques et financières aux collectivités et communautés pour la réalisation et l'entretien des pistes. De façon spécifique, cette phase vise les objectifs suivants :

- Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés maîtrisent la réalisation et l'entretien des pistes.
- Les collectivités territoriales, le secteur privé local et les communautés s'inscrivent dans l'esprit de la décentralisation et de la gouvernance locale et construisent leur relation dans le cadre de procédures transparentes.
- Les conditions de l'après projet sont clairement identifiées. Elles sont mises en application dès la deuxième année de la phase.

Le dispositif de mise en œuvre du programme prévoit qu'à partir de la troisième année de cette phase (juillet 2013), les fonds soient transférés directement aux collectivités territoriales pour la réalisation et l'entretien des pistes. Pour ce faire, une revue à mi – parcours devra permettre à l'ensemble des partenaires du programme d'apprécier le niveau de transfert de ces acquis et les capacités des collectivités territoriales à assumer ces responsabilités compte tenu de l'évolution du contexte de décentralisation au Burkina Faso.

Saisissant l'opportunité de sa nouvelle stratégie de coopération avec le Burkina Faso 2013 – 2016, le Bureau de la Coopération Suisse entame un processus de réflexion avec ses partenaires pour la suite de son appui à la décentralisation. A cet effet, la revue à mi – parcours devra également traiter de la cohérence entre les programmes « Pistes Rurales – Désenclavement à l'Est », « Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales » et « Appui au Développement Local à l'Est » pour le cas spécifique de la région de l'Est.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue d'animer le processus de réflexion avec l'ensemble des partenaires du programme sur ces points centraux. Il s'agira d'accompagner les partenaires en vue d'apporter des éléments de réponses à un certain nombre de questions clés. (cf- annexe) Celles-ci devraient être abordées de façon participative sous forme de « forces, faiblesses, opportunités, contraintes ».

C'est à cet effet que la DDC et l'Etat Burkinabè font appel à une personne ressource pour accompagner les partenaires dans la démarche de revue à mi parcours.

2. OBJECTIF GENERAL

La présente revue à mi parcours a pour objectif général d'apprécier le niveau d'appropriation des connaissances du programme par les partenaires (collectivités territoriales¹, secteur privé local, services techniques de l'Etat, etc.) et les capacités actuelles des collectivités territoriales en matière de réalisation et d'entretien des pistes rurales dans la perspective de l'évolution de leur rôle dans la mise en œuvre du programme et au-delà dans une gestion autonome.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Partant des questions clés, les objectifs spécifiques de la revue à mi parcours sont les suivants :

- Analyser le niveau actuel du transfert des connaissances du programme aux partenaires.
- Analyser le cadre institutionnel et législatif et ses lacunes possibles quant à la dévolution des compétences en matière de réalisation et de gestion des infrastructures.
- Apprécier les capacités (techniques, ressources humaines et financières) des collectivités territoriales à assurer la réalisation et l'entretien des pistes rurales par la méthode haute intensité de main d'œuvre.
- Faire des propositions de dispositifs/scenarii de mise en œuvre du programme pour les deux dernières années de la phase (juillet 2013 – juin 2015) en tenant compte des analyses ci-dessus.
- Faciliter une réflexion sur la cohérence entre le programme PrEst et les autres programmes financés par la DDC intervenant entre autres à l'Est tels que le programme « Appui au développement local à l'Est » et le programme « Appui à la gestion des collectivités territoriales ».

4. PROFIL DE LA PERSONNE RESSOURCE

La personne ressource qui accompagnera les partenaires dans le processus de revue à mi parcours devra être un expert en développement local avec les compétences suivantes :

- Bonne connaissance de la méthode Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) et plus particulièrement en matière des pistes rurales.
- Bonne connaissance de la région de l'Est et du processus de décentralisation au Burkina Faso et de son cadre législatif.
- Expertise en matière de planification et évaluation de programmes.
- Expériences dans l'animation des réflexions lui permettant d'accompagner les partenaires dans cette revue.

5. DEROULEMENT DU MANDAT

La démarche méthodologique devrait comporter les éléments suivants :

- Cadrage de la revue: elle comprendra une visite de briefing au Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et du Transport où la personne ressource exposera sa compréhension du mandat, la démarche méthodologique proposée et les outils à utiliser pour atteindre les résultats.

¹ Communes et région

- Revue documentaire: il s'agira d'exploiter la documentation relative au programme (proposition de crédit, accords, rapports d'activités, rapports d'évaluation, comptes rendus des sessions du comité de pilotage, etc.) et tout autre document pertinent mis à disposition de la personne ressource.
- Entretiens: la personne ressource procédera à tous les entretiens qu'il estimera nécessaires à l'atteinte des résultats de la présente revue.
- Ateliers de réflexion avec les partenaires: il s'agira d'animer la réflexion entre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme tels que les communes partenaires, le conseil régional de l'Est, les programmes intervenant à l'Est, l'équipe du PrEst, l'ONG HELVETAS Swiss Intercooperation, les services techniques des ministères suivants: Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et du Transport, ainsi que le Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou.
- Une restitution sera organisée à l'issue de la remise du rapport provisoire par la personne ressource afin de vérifier la prise en compte de tous les avis et propositions des partenaires.

Cette méthodologie est indicative. La personne ressource pourra proposer des outils en complément dans l'offre technique tout en respectant les orientations inscrites dans ces termes de référence.

6. DUREE ET RAPPORT

La revue à mi parcours couvre la période du 11 mars au 10 avril 2013. Il est attendu de la mission un rapport de 30 pages maximum et répondant aux objectifs spécifiques sus cités. Le tableau suivant résume les principales étapes de la mission:

Tâches	Période	Responsable
Diffusion des termes de référence de la revue à mi parcours	14 février 2013	Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou
Réception des offres techniques et financières	Du 14 au 26 février 2013	Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou
Sélection de la personne ressource	1 ^{er} mars 2013	Etat Burkinabè et Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou
Réunion de cadrage au Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et du transport	11 mars 2013	Etat Burkinabè, Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou, équipe PrEst et personne ressource
Revue documentaire	13 et 14 mars 2013	Personne ressource
Entretiens complémentaires	15 mars (Ouagadougou) 18 et 19 mars (Région de l'Est) 2013	Personne ressource retenue et équipe du programme Pistes rurales – désenclavement à l'Est
Atelier de réflexion avec les partenaires du programme	20 et 21 mars 2013	Personne ressource retenue et équipe du programme Pistes rurales – désenclavement à l'Est
Dépôt du rapport provisoire	28 mars 2013	Personne ressource
Restitution	04 avril 2013	Personne ressource
Dépôt du rapport définitif au Bureau de la coopération suisse	09 avril 2013	Personne ressource

Estimation du temps de travail de la personne ressource

Tâches	Temps estimé
Réunion de cadrage	01 jour
Revue documentaire	02 jours
Entretiens complémentaires	03 jours
Atelier de réflexion avec les partenaires	03 jours
Rédaction du rapport provisoire	02 jours
Préparation de la restitution	01 jour
Restitution	01 jour
Rédaction du rapport définitif	02 jours
Total	15 jours

7. Choix de la personne ressource

Les personnes compétentes et intéressées à animer cette revue à mi – parcours et disponibles sur la période couverte par ce mandat doivent constituer un dossier en français contenant les informations suivantes :

- Compréhension et intérêt pour la revue (03 pages maximum)
- Principales expériences en lien avec le présent mandat (01 page maximum)
- Curriculum Vitae (trois pages maximum)
- Tarif journalier en termes d'honoraires.

Les dossiers doivent être envoyés par mail à Madame Laurence von Schulthess, Directrice de Coopération Adjointe du Bureau de la Coopération Suisse au Burkina Faso: laurence.vonschulthess@sdsc.net au plus tard **le 26 février 2013 à 18h30 mn GMT** en mettant comme objet : **Candidature revue à mi – parcours PrEst 4**

Pour toute information complémentaire, téléphoner au +226 50 30 67 29 / +226 50 31 05 74 ou écrire à: laurence.vonschulthess@sdsc.net.

Annexes:

- Synthèse de la Stratégie de coopération entre la Suisse et le Burkina Faso 2013 – 2016
- Document du programme Pistes Rurales – Désenclavement à l'Est, phase 4
- Questions clés indicatives pour la personne ressource

Questions clés indicatives pour la personne ressource

- La mise en œuvre des activités du programme s'est-elle déroulée conformément à la stratégie d'intervention telle que retenue dès le départ par les partenaires?
- Quelle est la Pertinence des choix stratégiques du programme ? (renforcement maîtrise d'ouvrage locale en matière de désenclavement, promotion du secteur privé local, ancrage du programme dans la décentralisation, ...)
- La méthode de mise en œuvre du programme (mandat d'exécution à HELVETAS Swiss Intercooperation avec un transfert progressif des compétences du programme aux collectivités territoriales et aux communautés, cofinancement de l'entretien des pistes avec l'Etat Burkinabè) est elle efficace ? Est-elle Pertinente ? Le choix des partenaires du programme permet – il un équilibre entre les acteurs (communes, secteur privé locale, région) ? comment se fait l'articulation avec les autres intervenants ?
- Y'a t – il eu des difficultés? Comment les a t – on surmontées?
- Existe-t-il de meilleures façons de procéder? Les instruments appropriés ont-ils été choisis pour atteindre les objectifs?
- De quelle façon les questions d'égalité entre hommes et femmes sont prises en compte de façon transversale dans les activités du programme selon chaque type de partenaire?
- Comment se présente le rapport coût/bénéfice de l'intervention?
- Comment les collectivités et leurs organes comprennent – ils et prennent – ils en compte les outils locaux de planification (plan régional de développement, plans communaux de développement et plans directeurs communaux de pistes rurales) dans le processus de développement local ? Quel est le degré de prise en compte des pistes rurales en tant qu'infrastructures de soutien à la production dans ces outils de planification ?
- Comment se fait la diffusion de ces outils et la recherche de partenariat pour le financement des projets?
- Quel est le niveau de collaboration entre les collectivités territoriales et les services techniques de l'Etat en charge du désenclavement tels que la Direction régionale des Infrastructures et du Désenclavement, la Direction Provinciale des Pistes Rurales, les Agents Provinciaux de Pistes Rurales, etc. ?
- Comment les collectivités territoriales comprennent elles les procédures de passation des marchés publics et comment gèrent elles les contrats ?
- Quelles sont les compétences disponibles au sein des collectivités pour la gestion des infrastructures de soutien à la production (identification, planification, réalisation, suivi et gestion des contrats) ?
- Comment les communes partenaires du programme gèrent elles les infrastructures des domaines transférés (infrastructures éducatives, infrastructures d'eau et d'assainissement, infrastructures de santé, etc.)?
- Quelle est la quantité de petites et moyennes entreprises, bureaux d'études technique et groupements d'intérêt économique spécialisés dans le désenclavement par la méthode HIMO dans la région de l'Est ? Quelles sont leurs compétences techniques dans le domaine des pistes rurales et autres domaines ? Quelle fiabilité peuvent-ils avoir en matière de respect des normes techniques, des délais et des engagements envers les ouvriers ?
- Quelles sont les stratégies et mécanismes existant au niveau des services techniques de l'Etat dans la gestion rationnelle de l'efficacité de l'entretien des pistes rurales ? Quelle est la contribution et/ou implication des collectivités territoriales dans ses stratégies ?
- A la lumière de ces analyses et conformément aux principes de l'accompagnement, quel devrait être le dispositif de mise en œuvre du programme pour les deux prochaines années ?

Annexe 2 : calendrier de la mission

14/03/13	• Echange avec le chef d'Antenne PrEst de Diapaga • Echange avec le CVP et la CVD de Koukouli (commune de Partiaga) • Echange avec le Bureau région Est de Helvetas
15/03/13	• Entretien avec le Secrétaire général de la province du Gourma • Entretien avec le Conseil régional de l'Est • Entretien avec le Gouverneur de l'Est • Entretien avec la Direction régionale de l'économie et de la planification • Entretien avec le Directeur de l'EPCD de Fada • Entretien avec le syndicat des transporteurs • Entretien avec la DRID
16/03/13	• Entretien avec le maire sortant de la commune de Manni • Entretien avec le CVP de Thion • Entretien avec le coordonnateur du Programme ADELE • Entretien avec le GIE FIISOANI
19/03/13	• Entretien avec le Directeur d'HELVETAS Burkina • Entretien avec le Bureau d'études technique GID
20/03/13	• Entretien avec le Laboratoire Citoyenneté • Entretien avec la CAGCT • Entretien avec le Secrétaire général du MIDT
21/03/13	• Atelier de réflexion avec les partenaires du programme à Fada
22/03/13	• Entretien à la délégation de l'Union européenne • Entretien avec la Banque Africaine de développement

Annexe 3 : liste des documents consultés

1	PREST : Programme pistes rurales – Désenclavement à l'Est : Document du programme – Phase 4
2	Planification des activités du PrEst –Phase 4 de juillet 2011 à décembre 2012. Octobre 2011
3	Planification 2013 des activités du PrEst – Phase 4. Octobre 2012
4	Protocole de financement N°2012/_____/PrEst4, Relatif au ^projet d'aménagement de la piste de TIBGA-KALKOURI
5	PV atelier de l'atelier communal de planification du plan directeur communal de pistes rurales de Diapangou. Juillet 2012
6	Programme Pistes rurales – Désenclavement à l'est (PREST), Phase 4 : Rapport du 1 ^{er} semestre 2012. Juillet 2012
7	Eléments clés –Rapport PrEst 2012
8	Rapport de l'atelier bilan sur le partenariat développé par les programmes ADELE, AGCT et PrEst autour du marché à bétail de Tanwalbougou. Bilanga du 14 au 15 novembre 2012.
90	Plan directeur communal de pistes rurales de Diapangou (2012-2016). Version finale. Juillet 2012.
10	Plan directeur communal de pistes rurales de Logobou (2010-2014). Version définitive. Avril 2009
11	Plan directeur communal de pistes rurales de Tansarga (2009-2013). Version définitive. Septembre 2008
12	Plan directeur de pistes rurales de la commune rurale de Partiaga (2008-2012). Version définitive. Décembre 2007
13	Référentiel technique de mise en œuvre des pistes rurales par la méthode haute intensité

	de main d'œuvre (HIMO). (Document issu de l'atelier national des 25 et 26 juin 2009 à Ouagadougou). Juin 2009
14	Document guide pour l'entretien des pistes rurales mises en œuvre par la méthode HIMO. (Document issu de l'atelier national des 24 et 25 juin 2009 à Ouagadougou). Juin 2009
15	Rendements et prix unitaire moyen des travaux à la tâche sur les chantiers de réalisation d'infrastructures par la méthode Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) Version actualisée de janvier 2013.
16	Classement des entreprises pistes rurales 27/11/13
17	Evaluation des Bureau d'étude HIMO Ouaga

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

OUOBA Boundia	Chef d'Antenne PrEst Diapaga
AGOUALIBIGA B. Daniel	Conseiller municipal, commune de Partiaga, village de Kouakouli
AGOUALIBIGA Ounténi	Président du CVD de Kouakouli
SININI Souglimpo Emmanuel	Président du CVP de Kouakouli
GNAGABARE Bakari	Coordonnateur du programme Pistes rurales à l'Est
COMBARI Souguirimpou	Gestionnaire du programme PrEst
BALIMA Justin Omer	Secrétaire général de la province du Gourma
OUOBA Albert	Agent du Conseil régional
LOMPO Léonard	SAF du Conseil régional
THIOMBIANO Silassa	Chargé de la planification et du suivi et évaluation
MAIGA Mamadou	Agent COGEL à la disposition du Conseil régional
SOMDA Bertin	Gouverneur de la Région de l'est
OUATTARA Harouna	Directeur régional de l'économie et de la planification de l'est
TRAORE Nouhoun	Directeur de l'EPCD Fada
SANOGO Mahamadou	Secrétaire général du Syndicat des transporteurs
YADA Salif	Maire de Diapangou
SORGHOU Adama Luc	Directeur régional des infrastructures et du désenclavement
BOURGOU Kouamba	Maire sortant de Manni
LANKOANDE S. Valentin	Président du CVP par intérim Thion
LANKOANDE Moussa	CVP Thion
LANKOANDE Odette	CVP Thion
TINDANO Pognouabou	CVP Thion
LANKOANDE Tani	CVP Thion
LANKOANDE Nakou	CVP Thion
TANKOANO Christophe	Coordonnateur du Programme ADELE
GUIANGA Bouga	Responsable du GIE FIISOANI
SAMYN Jean Marie	Directeur de HELVETAS Swiss Intercoopération Burkina Faso
SANON Marius	Directeur de la Générale de l'Ingénierie pour le Développement (GID)
BARO Davide	Coordonnateur de la CAGCT
BAYILI Paul	Directeur de GEDES
BATIONO Dieudonné	Economiste à la CAGCT
YAMEOGO Pascal	Secrétaire Général du MIDT
Mme OUEDRAOGO Ram Maria	Chargé de programme section infrastructures à la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso
YOUGBARE Barnabé	BAD Bureau de Ouagadougou